

THEME 3
Pilotage du système éducatif.
Du national au local :
de nouvelles questions dans un
contexte qui change

LOLF, APPRENTISSAGE,
BIVALENCE

Interventions de Gilles Surplie

LOLF : Soutien à l'amendement d'Amiens qui vise à replacer les choses dans leur contexte.

3.4.2.2 : Le premier paragraphe nous surprend énormément : il n'y a pas de demande de la part des jeunes de relance de l'**apprentissage**, cette demande émane des patrons et du gouvernement.

Quelles que soient les méthodes utilisées pour essayer de faire croire que les jeunes sont demandeurs.

De plus, nous devons réitérer notre condamnation de l'apprentissage comme voie normale de formation et exiger que la formation professionnelle initiale soit développée prioritairement au sein du service public et que les bourses sous condition de revenu soient nettement revalorisées.

Enfin, pour l'existant, il ne doit pas y avoir concurrence avec les formations professionnelles et technologiques des établissements du second degré public. En conséquence, nous présentons un amendement avec le S3 de Créteil.

Amendement présenté par Créteil et Lille :

Nous demandons : la suppression du début du paragraphe 3.4.2.2 (de :Dans le contexte actuel de relance...à « des établissements scolaires ») et le remplacement par l'amendement suivant :

« Nous refusons et devons nous opposer au développement de l'apprentissage en tant que voie normale de formation et exiger que la formation initiale professionnelle soit développée prioritairement au sein du Service Public.

Puis après « lycées professionnels et technologiques », remplacer le début de la phrase jusqu'à « indispensable que » par :

« Pour l'existant , nous devons nous opposer à toute mise en concurrence avec les formations professionnelles et technologiques des établissements du second degré public et pour cela développer... »

Par ailleurs

deux points : un de formulation en 3.4.1.2, nous avons demandé en commission que l'on évite le recours au terme « bivalence » : il existe déjà un certain nombre de bivalences voire de trivalences , correspondant à des maquettes de concours. Il est dangereux de refuser la bivalence en tant que telle et il faut formuler la chose différemment et se baser sur ces maquettes de concours ; dire plutôt qu'il « faut exclure la tentation de recourir à l'enseignement de disciplines différentes

de celles pour lesquelles ils ont été recrutés et pour lesquelles ils sont qualifiés »

enfin mais il s'agit sans doute d'une confusion involontaire en 3.4.2.2 entre apprentissage et les stages de LP et BTS rémunérés qui est incompatible avec nos objectifs antérieurs, et avec ce qui est énoncé dans le thème 1.

FAIT RELIGIEUX, LAICITE

Intervention de Mickaël Kaim

La délégation de l'académie de Lille est arrivée à la conclusion que sur le sujet du fait religieux nous nous retrouvons dans le texte des rapporteurs, à 2 nuances près : la 1^{ère} se situe au § L 2, au 2eme point. Nous demandons le remplacement du début de la phrase, à savoir « aux tentatives de développement » par « à l'existence et au développement ».

En effet, sauf mauvaises informations, les établissements privés existent déjà.

La 2^{nde} nuance est toujours au § L 2, mais au 6eme point. Concernant le projet de Constitution européenne, il faut faire mention de l'article II-70.

On propose aussi d'ajouter dans la parenthèse l'article II-70, et de finir la phrase par « ou encore en ne garantissant pas la liberté de conscience (par exemple absence de reconnaissance de l'athéisme,) »

Toutefois, défendre la laïcité n'est pas seulement se focaliser sur les religions. A Lille, nous nous sommes étonnés de ne trouver que peu de place en réponse aux attaques incessantes de la publicité dans les établissements : j'aimerais croire que la présence de représentants d'une célèbre marque de glaces, servant aux élèves leurs produits n'est que du seul fait de mon établissement. Et je ne vous rappellerai que brièvement l'implication de Pinault dans l'internat d'un collège de Douai et des bourses au mérite associées. Il nous faut lutter de plus contre la propagande officielle qui afflue dans nos établissements. Ainsi, dans mon académie, des brochures louant les bienfaits d'un OUI à la Constitution sont en cours de distribution.

Nous proposons d'ajouter un 3eme point au § L-4 qui serait : « le Snes exige l'interdiction de toute propagande officielle relative à des textes soumis au suffrage populaire. »

Pour conclure, nous nous félicitons de l'ajout des § sur les drapeaux en berne en L-3, et sur l'exigence de la construction d'un grand service public unifié d'Education. Nous demandons l'ajout à la fin de ce § des mentions « unique, gratuite et laïque ».

Après le vote d'hier sur l'Europe, le S3 de Lille ne comprend pas les déclarations du S4 à l'AEF.

C'est pour le moins une façon maladroite d'entamer notre campagne pour la défense de nos idées.